



PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE

NOTICE EXPLICATIVE

2013



Dans sa lettre du 25 octobre 2012 au Directeur général du CNDS, la ministre a exprimé sa volonté de favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre, de corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives et d'accompagner les associations sportives sur tous nos territoires.

Pour la région Picardie, l'enveloppe de la part territoriale pour 2013 s'élève à 3 645 500 €.

Les orientations nationales et régionales :

L'objectif général du CNDS est d'aider les ligues, comités départementaux et associations à adapter leur offre sportive aux besoins des publics les plus éloignés de la pratique.

En 2013, pour prétendre à un financement de l'Etat, le projet déposé par chaque association devra répondre à l'un des objectifs généraux suivants :

- corriger les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives pour tous les publics (jeunes scolarisés, publics féminins, habitants des quartiers en difficulté, seniors...);
- corriger les inégalités territoriales en développant l'offre sportive dans certaines zones carencées. En Picardie, il sera notamment mis l'accent sur la pratique sportive en milieu rural ;
- soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- promouvoir les actions en faveur de la santé par le sport ;
- contribuer au renforcement de la structure associative en favorisant l'emploi sportif ;
- favoriser l'accès au sport de haut niveau.

Les subventions attribuées ne pourront être inférieures à 750€.

Dans un objectif de développement durable, la e-subvention, outil de demande de subvention en ligne, devra être généralisée d'ici quatre ans.

Le projet associatif :

Le projet associatif, joint à la demande de subvention, exprime les ambitions de la structure en déterminant l'avenir de la discipline au niveau local, départemental ou régional.

Ce projet global a pour but de refléter non seulement **ce qui est fait au quotidien** dans l'association, mais **également ce qui va être fait**. Il présente concrètement la manière dont l'association organise la pratique sportive et comment elle envisage son évolution future.

Afin d'élaborer leur projet, les ligues pourront s'appuyer sur le projet de développement fédéral et montrer l'articulation avec leur propre projet. De même, les comités départementaux et les clubs pourront s'appuyer sur le projet de développement de la ligue ou du comité régional.

De manière synthétique, le projet associatif s'articulera de la manière suivante :

<u>Etapes de réflexion</u>	<u>Parties du dossier CNDS</u>
<i>Enumération des ressources, des points forts et des points faibles, des valeurs de l'association...</i>	<i>Etat des lieux, analyse des points forts et des points faibles</i>
<i>Définition de pistes de progression, d'axes de développement</i>	<i>Objectifs annuels ou pluriannuels</i>
<i>Mise en place d'actions concrètes</i>	<i>Plan d'actions</i>

Aide à la rédaction :

Il est important de veiller à **respecter les différentes étapes** de formalisation du projet. En effet, l'analyse de l'état des lieux permettra de déterminer les objectifs. De ces derniers découlera ensuite le plan d'actions.

Il n'y a pas besoin de philosopher ou de rédiger de longs textes. Un dossier clair, écrit avec simplicité, bien structuré, retiendra plus facilement l'attention.

Afin de vous guider dans l'élaboration du plan d'actions, différents items sont proposés.

1	Objectif opérationnel	2	Statut du territoire	3	Type de public touché	4	Tranche d'âge
	Aide à l'accès au club		Ambition réussite		Publics hors club		Toutes tranches d'âge
	Aide directe à l'activité sportive		Education prioritaire (hors Ambition réussite)		Licenciés - Adhérents d'un club		Mineurs
	Activités péri et extrascolaires		Hors Education prioritaire		Bénévoles		Adultes
	Pratiques féminines et accès des femmes aux postes à responsabilité		ZUS (hors quartier Dynamique espoir banlieues)		Elus responsables de l'association		Plus de 65 ans
	Accès au sport de haut niveau		Quartiers Dynamique espoir banlieues		Cadres professionnels techniques et/ou pédagogiques		Elèves du Primaire
	Aide à la formation		Communes « Dotation Solidarité Rurale » (DSR)		Equipe technique régionale		Collégiens
	Aide à l'emploi		Hors territoires prioritaires		Cadres professionnels administratifs		
	Santé et éthique				Juges et arbitres		
	Développement durable				Spectateurs, supporteurs		
	Développement des sports de nature				Personnels de santé		
	Promotion du sport				Personnes handicapées		
	Soutien du mouvement sportif (réservé aux CDOS et CROS)						

Pour les ligues, les aides en direction de l'équipe technique régionale (ETR) sont conditionnées à la signature d'une convention avec la DRJSCS. L'avenant annuel financier servira de demande de subvention CNDS pour le fonctionnement de l'ETR.

Accompagnement des associations :

Afin de vous aider à rédiger votre projet associatif ou pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec :

Région Picardie	
DRJSCS 20 square Friant Les 4 Chênes 80000 Amiens Tel : 03 22 33 89 00 ; Fax : 03 22 33 89 33 DRJSCS80@drjscs.gouv.fr	CROS Picardie 30 Square Friant Les Quatre Chênes - 80048 Amiens cedex 1 Tél. : 03 22 38 27 20 picardie@franceolympique.com
Département de l'Aisne	
DDCS Aisne 23 rue Franklin Roosevelt - BP 545 - 02001 Laon Cedex Tel: 03 60 81 50 00; Fax: 03.23.23.46.47 dd002@jeunesse-sports.gouv.fr	CDOS Aisne 3 rue William Henry Waddington - BP 44 – 02 003 Laon cedex Tel : 03.23.28.60.92 ; Fax : 03.23.28.60.91 aisne@franceolympique.com
Département de l'Oise	
DDCS Oise Pôle jeunesse sport et vie associative 13, rue Biot BP10584 60005 Beauvais Cedex Tel : 03.44.06.06.06 ; Fax : 03.44.06.06.26 ddcs-directeur@oise.gouv.fr	CDOS Oise Centre de Cadres Sportifs, 1 rue du Gal Leclerc 60100 Creil Tel et Fax : 03.44.25.11.63 oise@franceolympique.com
Département de la Somme	
DDCS Somme Pôle sport, 3 boulevard Guyencourt 80027 Amiens cedex1 Tel : 03.22.97 80 80 ; Fax : 03.22.50 23 65 ddcs@somme.gouv.fr	CDOS Somme 504 rue Saint Fuscien 80000 Amiens Tel : 03.22.47.34.96 ; Fax : 03.22.77.01.12 somme@franceolympique.com

Envoi des dossiers de demande de subvention:

Les dossiers complets sont à renvoyer en **un seul exemplaire avant le 29 mars 2013**, délai de rigueur, à la DRJSCS pour les ligues et comités régionaux, et à la DDCS du siège social de l'association pour les comités départementaux et les clubs.